



Bordeaux, le 10 décembre 2010

L'Inspecteur de l'Education Nationale  
Adjoint à l'Inspecteur d'Académie,  
DSDEN de la Gironde,

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école  
Mesdames et Messieurs les enseignants

S/C de

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education  
Nationale chargés de circonscription du 1<sup>er</sup> degré

**Division des Elèves et  
de l'Action  
Pédagogique**

**Bureau des Actions  
Educatives et des  
Partenariats**

Affaire suivie par

**I.E.N. A.**

Daniel GILLARD

Christophe MEOT

Robert SAUVAGET

Téléphone

05 56 56 36 43

Télécopie

05 57 87 08 60

Mél

[ce.0331452Z@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0331452Z@ac-bordeaux.fr)

**D. E. A. P.**

**B. A. E. P.**

Janine AUSSEL

Nathalie DUHAU

Marie-Pierre LUSSON

Téléphone

05 56 56 36 32

Télécopie

05 57 87 08 60

Mél

[ce.IA33-baep@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.IA33-baep@ac-bordeaux.fr)

30, cours de Luze  
BP 919  
33060 Bordeaux-Cedex

## **NOTE TECHNIQUE : Aide à l'élaboration du projet d'école 2010/2015**

### **LES REFERENCES**

Note de service de Monsieur l'Inspecteur d'académie de la Gironde du 5 octobre 2010

### **1. L'aide à la démarche du projet d'école**

Afin d'aider les écoles à renseigner le document cadre «projet d'école(s) 2011/2015», la présente note technique précise les étapes à mettre en œuvre.

► **Partie A** : Renseigner la fiche de présentation de l'école, du groupe scolaire ou RPI avec les données de la rentrée 2010. Vous trouverez sur le site <http://projecol33.ac-bordeaux.fr>, les liens nécessaires pour renseigner cette fiche.

► **Partie B, « Bilan du projet d'école »** : Cette page consiste à **reprendre le tableau « Bilan du projet d'école 2006/2010 » déjà réalisé en décembre 2010 à la demande des IEN**. Pas de travail supplémentaire à fournir.

► **Partie C, « Indicateurs prioritaires pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets d'écoles »**. Constituant le « tableau de bord » de l'école et renseignés régulièrement sur la durée du projet, ils contribueront à la fois au diagnostic initial (Partie D), à l'élaboration des objectifs prioritaires (Partie E) et à la régulation du projet. Ces indicateurs permettront une évaluation finale du projet d'école.

► **Partie D, « Diagnostic »** : Analyser les constats effectués dans le bilan et définir des priorités hiérarchisées aux regards des quatre principaux indicateurs :

- **Résultats des élèves** : prendre appui d'abord sur les évaluations nationales, puis sur le livret personnel de compétence et enfin sur les évaluations locales.
- **Parcours scolaires** : taux de maintien, retards scolaires à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, accueil des élèves en situation de handicap.
- **Fonctionnement de l'équipe pédagogique** : programmations de cycle, programmations disciplinaires, articulation entre les dispositifs d'aide, enseignements des langues vivantes....
- **Environnement de l'école** : dynamique partenariale.../...

Il s'agira donc d'établir un diagnostic qui prendra en compte :

- Les résultats des élèves
- Les liens entre pratiques de classe, organisation des enseignements et ces résultats

► **Partie E, « Objectifs prioritaires »** : Formuler **des objectifs pédagogiques précis**, au regard du diagnostic posé, devant traduire les choix opérés par l'équipe pédagogique.

Ces objectifs :

- **Devront faire référence aux indicateurs précédemment choisis. Exemples : réduire le taux de redoublement en CP, faire baisser le nombre d'élèves ayant des acquis insuffisants en mathématiques aux évaluations de CM2...**
- **Devront se traduire le plus souvent possible par des données chiffrées. Exemples : conduire 100% des élèves à la validation du Socle en CE1, conduire 100% des élèves à la validation du B2I en CM2...**

► **Partie F, « Projet pédagogique »** : Il s'agit de décliner, à partir des objectifs, un plan définissant **les actions en termes de champs de compétences, référés au Socle Commun**.

Ce plan pourra concerner aussi bien les pratiques de classe que les pratiques d'équipe et les dispositifs d'aide aux élèves. **Il se traduira par des fiches actions que vous trouverez sur le site : <http://projecol33.ac-bordeaux.fr>**. Ces fiches actions, élaborées en complément du projet et en lien avec ses objectifs, pourront être définies et modifiées chaque année scolaire.

► **Partie G** : La dernière étape correspondra à la validation des projets par l'IEN puis à sa présentation en conseil d'école, pour avis.

## **2. Le calendrier de mise en œuvre**

- Ouverture du site départemental : 14 décembre 2010
- Mise en ligne des fiches « projets d'école » et des indicateurs départementaux à la disposition des écoles : 16 décembre 2010.

Les modèles de fiches actions seront mis en ligne en janvier et début février 2011.

### **RAPPELS :**

- **Le retour des projets d'école à l'IEN pour validation et après présentation au Conseil d'Ecole est demandé pour le 8 avril 2011.**
- **Les projets d'école finalisés devront être transmis par les IEN à l'Inspection Académique (BAEP) pour le 6 mai 2011 au plus tard.**



Daniel GILLARD